



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Lutte contre les ligues et groupuscules d'extrême droite

Question écrite n° 4269

### Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la montée en puissance des réseaux d'activistes d'extrême droite violents et la multiplication des attaques et provocations qui marquent le retour inacceptable d'une violence politique assumée. En décembre 2022, en marge des matchs de la coupe du monde de football, des bataillons d'individus armés et cagoulés ont tenté d'en découdre et d'organiser de véritables ratonnades. Ils ont fait irruption dans les centres-villes de Paris et de Lyon en scandant des slogans racistes et des appels à la violence. Le 7 décembre 2022 à Bordeaux (33), une vingtaine d'individus cagoulés et armés de barres de fer ont envahi une réunion publique organisée par la France insoumise. En octobre 2022, dans son département de la Seine-Saint-Denis, des individus appartenant à l'Action française ont envahi les abords de la mairie de Stains et proféré des menaces et propos racistes à l'encontre du maire et de l'équipe municipale. On observe par ailleurs que des groupuscules et organisations d'extrême droite dissoutes se reforment, à l'image du GUD ou encore de Génération Identitaire, profitant d'un climat favorable à leur développement avec la multiplication de propos à caractère raciste sur les plateaux de télévision et même jusqu'au cœur de l'Assemblée nationale. M. le député considère que les groupuscules à l'image de « Blood and Honour Hexagone » qui véhiculent une idéologie haineuse en appelant « à reconquérir la terre des ancêtres et non de l'abandonner aux chiens d'Israël et aux fils d'Allah », sont une menace pour l'ordre public et aux valeurs républicaines. Face au retour en force de ces ligues violentes et racistes, à leur reconstitution à bas bruit, la dissolution ne semble pas une mesure suffisante. Les individus qui composent ces groupes doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et régulière, afin d'interdire toute tentative de reconstitution. En outre, les moyens matériels et logistiques dont ils disposent doivent faire l'objet de fermeture ou de saisie immédiate. Il souhaite savoir quelles dispositions pour entraver concrètement ces activités factieuses et antirépublicaines le ministère souhaite mettre en œuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4269

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 13 mars 2023

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2022](#), page 6356

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)